



## Resngienement pour divorce

Par **meknassi065**, le **04/02/2012 à 18:16**

Bonjour,

je suis marocain je me suis marier avec une tunisienne au maroc en 2007  
septembre 2008 je suis rentre en france

3mois apres j'ai eu ma carte de 10ans en janvier 2009

et 8mois de la vie en commun elle ma fai vire de la maison

ça fais pres ce que 3ans qu'on separe

et ça fais qlq jours j'ai eu un papier de la tunisie comme koi il faut etre present pr une audience  
avec elle pour le sujet de divorce

ce que je ne comprend pas comment ça fai qu je reçois ce courrie car moi je me suis marier au  
maroc pas en tunisie et j'ai j'amsi met le pieds la bas

mnt ça fais 3ans que je habite tt seule

si on fai le divorce a l'amiable ça donne quoi

je garde ma carte ou elle peut me la faire autrement?

merci bien de votre attetion